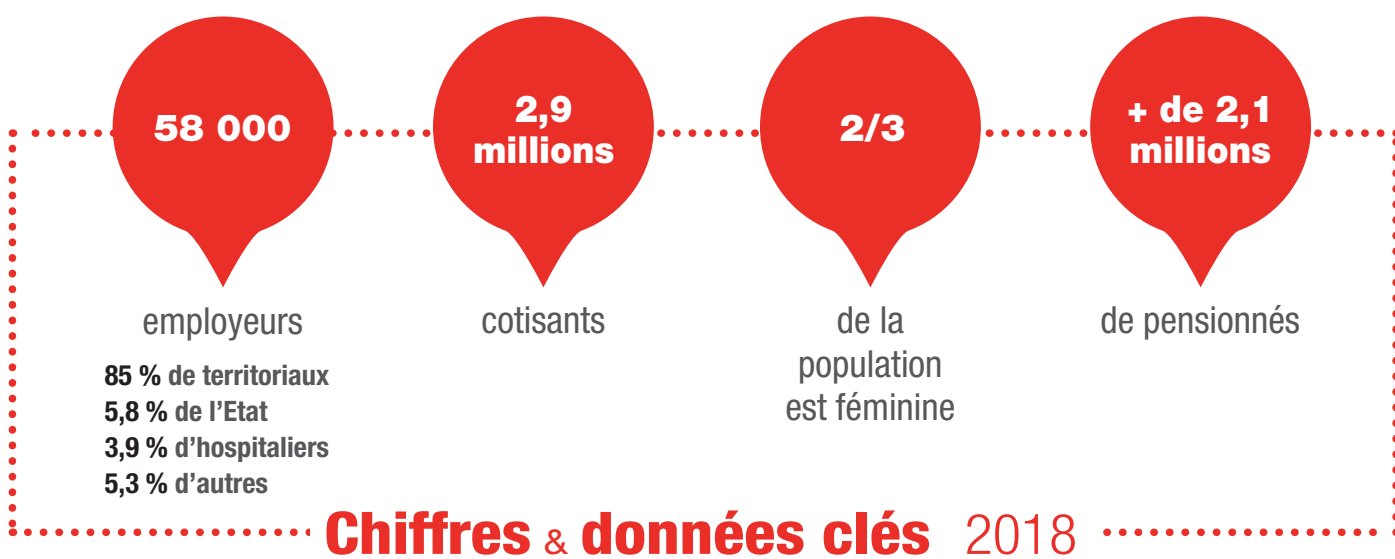


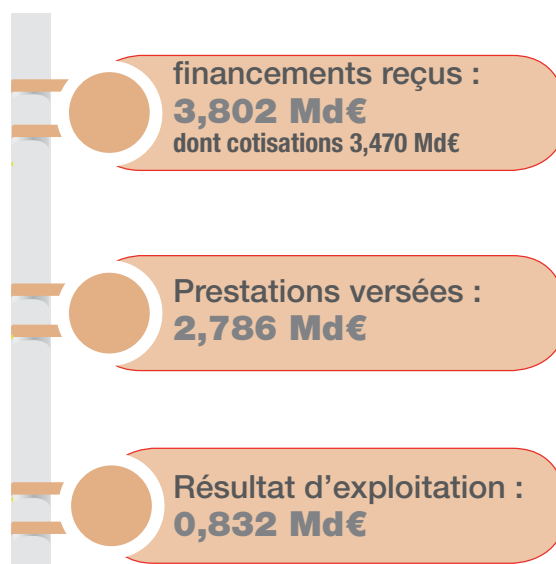
Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques

L'**ircantec** est le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État, des collectivités territoriales, des hôpitaux mais aussi des élus locaux bénéficiant d'indemnités, des personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial et des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement par des fonds publics.



Les finances du régime

Les fonds proviennent essentiellement des cotisations des actifs



Les actualités du régime

Un régime toujours à l'écoute

En 2018, plus de 9 millions de contacts ont été établis entre l'Ircantec et ses employeurs, affiliés actifs et retraités sur l'ensemble des canaux de communication (portail, téléphone, courriel, courrier, ...).

La gestion des comptes individuels de retraite

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels de retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Chaque année, des campagnes de communication sont consacrées à l'accompagnement de ces derniers dans leurs opérations.

Une gestion au service des affiliés

L'année 2018 a été une nouvelle année de forte activité dans un contexte d'augmentation continue des flux de demandes de retraite. 217 000 demandes de retraite ont été reçues en 2018, soit 3 % de plus qu'en 2017, et 202 000 dossiers ont été liquidés, soit une volumétrie similaire à 2017.

Action sociale

Le Fonds d'action sociale (FAS) a pour mission de favoriser le maintien à domicile et d'accompagner les retraités en situation de fragilité. 24 012 retraités ont bénéficié d'une aide pour un montant de 10,4 M€. 82 % de ces aides ont été attribuées aux ménages ayant les revenus les plus faibles.

La caisse de retraite

L'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec) est un établissement public administratif créé par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970. Depuis sa création, elle est gérée par la Caisse des Dépôts. Cette gestion est mise en œuvre depuis l'établissement Angers-Paris qui relève de la direction des retraites et de la solidarité (DRS). La gestion administrative, technique, financière et comptable est régie par la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre le régime, la Caisse des Dépôts et l'État sur la période 2017-2021.

Ircantec

L'Ircantec met ses ressources internes au service de ses affiliés, afin d'accompagner la modernisation de son activité. Les différents métiers oeuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable.

Gouvernance

au 31 décembre 2018

Président :

M. Jean-Pierre COSTES

Vice-président :

M. Dominique LÉVÊQUE

Conseil d'administration :

34 membres titulaires se répartissant en 16 représentants des employeurs, 16 représentants des bénéficiaires et 2 personnalités qualifiées.

Ircantec

131-133 avenue de Choisy - 75013 Paris
www.ircantec.retraites.fr